Les jours d’Avandia® sont comptés...

Compte Test - 2010-09-23 22:52:00 - Vu sur pharmacie.ma

L'Agence européenne du médicament (EMA) a demandé jeudi 23 septembre 2010 le retrait du marché européen du médicament antidiabétique Avandia® (rosiglitazone) en raison du risque accru d'accidents cardio-vasculaires lié à son usage. Le retrait de cette spécialité fabriquée par le laboratoire GlaxoSmithKline deviendra effectif d'ici quelques mois dès que l'EMA procédera à la suspension de son AMM. Cette décision fait suite à la publication d'un rapport d'experts indépendants dévoilé par l'agence britannique du médicament qui a conclu que les risques d'accidents cardio-vasculaires liés à l'usage de ce médicament ne contrebalançaient pas ses bienfaits.Cette spécialité a été autorisé par l'EMA en 2000 pour réduire le taux de glycémie des patients diabétiques, a vu petit à petit son utilisation réservée à certains types de malades.De son côté, la Food and Drug Administration (FDA), a opté pour le maintient de l'Avandia sur le marché américain tout en restreignant son usage aux patients dont seul ce médicament permet de contrôler leur diabète. (Source : AP)